



Le 25 avril 2014

**Monsieur Manuel VALLS**

Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Le 13 novembre 2013, 23 Maires du Val-de-Marne ont adressé un appel commun à votre prédécesseur, Monsieur Jean-Marc AYRAULT, pour lui demander la suspension du décret Peillon sur les rythmes scolaires. Il n'a pas daigné répondre à ce courrier, marquant ainsi son indifférence et le peu de considération qu'il accorde à notre démarche.

Lors de votre discours de politique générale du 8 Avril 2014, vous avez indiqué « j'ai entendu les remarques de bonne foi venant des élus. Ainsi, le cadre réglementaire sera assoupli après les concertations nécessaires avec les enseignants, les parents et les élus. »

C'est pourquoi nous nous adressons aujourd'hui à vous.

Dès le début de l'année 2013, **toutes les communes du Val-de-Marne, quelle que soit la couleur politique de leur Maire, ont décidé sans se concerter de reporter à la rentrée 2014 la mise en œuvre de cette réforme.** Elles répondaient en cela aux demandes formulées par la très grande majorité des enseignants, des parents d'élèves et de leurs représentants.

Les exemples donnés par des villes – Paris en tête – qui ont décidé d'appliquer cette réforme dès la rentrée 2013, montrent que cette précipitation était irresponsable. La communauté éducative a dressé un bilan alarmant des conséquences de cette réforme dans ses contours actuels qui est marqué par :

- la dégradation des conditions de travail des enseignants et des personnels communaux,
- le manque d'animateurs qualifiés pour encadrer les nouvelles activités pouvant entraîner un problème de sécurité pour les enfants,
- les salles de classes qui ne sont plus dédiées exclusivement à l'apprentissage sur le temps d'enseignement,
- l'absence de locaux spécifiques permettant l'organisation des activités périscolaires,
- la perte des repères spatio-temporels des enfants,
- la fatigue liée au lever matinal de la demi-journée d'enseignement supplémentaire notamment pour les plus petits inscrits en maternelle,

S'ajoute à cela, le poids financier de cette réforme sur le budget des communes alors même que le Gouvernement vient d'annoncer de nouvelles réductions des dotations aux communes. Comment peut-on comprendre Monsieur le Premier Ministre, cette contradiction qui consiste de la part du Gouvernement à demander aux communes de réduire leurs dépenses, tout en leur imposant de nouvelles charges, celles provoquées par la réforme des rythmes scolaires ? Avec cette baisse des dotations de l'Etat et des ressources financières, les communes se retrouvent dans une situation difficile et le Gouvernement les oblige à un choix impossible :

- Soit, pour offrir des activités sportives, culturelles, scientifiques... de qualité, elles augmentent considérablement leurs impôts locaux pour payer cette nouvelle "taxe Peillon", ce qui est inacceptable tant par les Français qui expriment leur ras-le-bol fiscal, que par les élus qui ont choisi en période "d'overdose fiscale" de protéger le pouvoir d'achat de leurs citoyens.
- Soit elles organisent à moindres frais des activités qui ne présentent alors aucun intérêt pour l'enfant et son épanouissement, ce qui est inacceptable pour les familles.

Nous refusons cette situation qui nous est imposée et nous soutenons les parents d'élèves et les enseignants qui ne veulent pas de cette réforme mal pensée, mal évaluée, mal préparée et qui porte atteinte aux intérêts des enfants.

Aussi, les 26 Maires signataires de cet appel, vous demandent, Monsieur le Premier Ministre :

- de suspendre la mise en œuvre du décret Peillon,
- d'ouvrir une réelle concertation avec l'association des Maires de France,
- de garantir aux communes, dans le respect des dispositions constitutionnelles sur l'autonomie des collectivités territoriales, la compensation intégrale et permanente des charges que l'Etat a décidé, au travers de cette réforme, de leur transférer.

Dans le cas où l'Etat refuserait la compensation financière intégrale et permanente, nous demandons alors de laisser le libre choix à chaque commune de décider en fonction des situations locales de l'application de la réforme sur leur territoire.

Nous sommes tenus de vous informer que dans certaines communes dont les Maires sont signataires de cette lettre, plus de 85% des enseignants et une immense majorité des parents d'élèves ont exprimé leurs volontés que la réforme des rythmes scolaires ne s'applique pas.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Les 26 Maires signataires de cette lettre sont :

**Christian CAMBON**  
Sénateur-Maire de Saint-Maurice

**Jacques Alain BENISTI**  
Député-Maire de Villiers-sur-Marne

**Gilles CARREZ**  
Député-Maire du Perreux-sur-Marne

**Michel HERBILLON**  
Député-Maire de Maisons-Alfort

**Sylvain BERRIOS**  
Député-Maire de Saint-Maur-des-Fossés

**Jean-Pierre BARNAUD**  
Maire de Chennevières sur Marne

**Jean-Marie BRETILLON**  
Maire de Charenton-le-Pont

**Richard DELL'AGNOLA**  
Maire de Thiais

**Didier DOUSSET**  
Maire du Plessis-Trevisé

**Yvan FEMEL**  
Maire de Noiseau

**Sylvie GERINTE**  
Maire de Marolles-en-Brie

**Eric GRILLON**  
Maire d'Ablon-sur-Seine

**Vincent JEANBRUN**  
Maire de l'Haÿ-les-Roses

**Françoise LECOUFLE**  
Maire de Limeil-Brévannes

**Marie-Christine SEGUI**  
Maire d'Ormesson-sur-Marne

**Georges URLACHER**  
Maire de Périgny-sur-Yerres

**Patrick BEAUDOUIN**  
Maire de Saint-Mandé

**Marie-Carole CIUNTU**  
Maire de Sucy-en-Brie

**Olivier DOSNE**  
Maire de Joinville-le-Pont

**Jean-Paul FAURE-SOULET**  
Maire de La Queue-en-Brie

**Jean-Claude GENDRONNEAU**  
Maire de Santeny

**Didier GONZALES**  
Maire de Villeneuve-le-Roi

**Gérard GUILLE**  
Maire de Villecresnes

**Laurent LAFON**  
Maire de Vincennes

**Jacques JP MARTIN**  
Maire de Nogent-sur-Marne

**Jean-Pierre SPILBAUER**  
Maire de Bry-sur-Marne